



RH 2025/67
ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Maire d'ARGENCES,

- Vu** le code général de la fonction publique,
- Vu** les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu** la délibération du 29 octobre 2012 relative à la détermination du ratio pour le grade d'attaché principal,
- Vu** l'arrêté du 14 novembre 2023 fixant les lignes directrices de gestion à compter du 14 novembre 2023,

ARRETE

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

- Attaché principal :

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
GRIS Teddy	Attaché territorial	01/06/2025

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé au Président du Centre de Gestion ainsi qu'au comptable de la collectivité.

Fait à ARGENCES,
Le 5 mai 2025

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Le Maire,
Marie-Françoise ISABEL



RH 2025/112
ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Maire d'ARGENCES,

- Vu** le code général de la fonction publique,
- Vu** les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu** la délibération du 1^{er} juillet 2024 relative à la détermination du ratio pour le grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe,
- Vu** l'arrêté du 14 novembre 2023 fixant les lignes directrices de gestion à compter du 14 novembre 2023,

ARRETE

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

- Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe :

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
ABDERRAHIM Vanessa	Adjoint d'animation	01/07/2025

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé au Président du Centre de Gestion ainsi qu'au comptable de la collectivité.

Fait à ARGENCES,
Le 30 juin 2025

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

L'adjointe suppléante,
Lydie MAIGRET



RH 2025/111
ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Maire d'ARGENCES,

- Vu** le code général de la fonction publique,
- Vu** les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu** la délibération du 29 octobre 2012 relative à la détermination du ratio pour le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- Vu** l'arrêté du 14 novembre 2023 fixant les lignes directrices de gestion à compter du 14 novembre 2023,

ARRETE

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe :

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
LOBREAU Léa	Adjoint administratif	01/07/2025

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé au Président du Centre de Gestion ainsi qu'au comptable de la collectivité.

Fait à ARGENCES,
Le 30 juin 2025

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

L'adjointe suppléante,
Lydie MAIGRET



RH 2025/113
ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Maire d'ARGENCES,

- Vu** le code général de la fonction publique,
- Vu** les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu** la délibération du 4 juillet 2016 relative à la détermination du ratio pour le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- Vu** l'arrêté du 14 novembre 2023 fixant les lignes directrices de gestion à compter du 14 novembre 2023,

ARRETE

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe :

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BERHAUT Patricia	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/11/2025

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé au Président du Centre de Gestion ainsi qu'au comptable de la collectivité.

Fait à ARGENCES,
Le 30 juin 2025

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

L'adjointe suppléante,
Lydie MAIGRET